

FICHE SYNTHÈSE, APPEL À PROJET : APPEL À PROJETS PARTICULIERS- RENFORCER L'ÉCHANGE, DÉPASSER LA CRISE ENSEMBLE

Porté par : OFAJ – *Office franco-allemand pour la jeunesse*

Date de clôture : au fil de l'eau.

Description :

La crise du coronavirus – qui sépare les jeunes de France et d'Allemagne – est un défi pour l'ensemble de l'Europe.

Dans un contexte marqué par le confinement et les restrictions de voyage, la rencontre, l'échange et l'apprentissage, la coopération européenne est plus que jamais, nécessaire.

C'est pour cela que l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des initiatives et des projets d'échanges avec une subvention 1234 (jusqu'à 1 234 € par projet), dont l'objectif est :

- d'entretenir et d'accroître l'intérêt pour l'amitié franco-allemande,
ou
- de contribuer à consolider, à faire durer et à renouveler l'amitié franco-allemande.

Types de projets soutenus :

Les demandes de subvention peuvent concerner des projets sur des thèmes, des initiatives ou des instruments au service de l'échange, de l'entretien et du maintien du partenariat franco-allemand pendant la crise du coronavirus.

Des projets qui préparent la reprise des mobilités pour la période qui suivra la pandémie peuvent également être subventionnés.

Les projets 1234 peuvent s'éloigner – dans leur forme et leur contenu – des types de rencontres habituels.

Ces projets peuvent être par exemple :

- toute forme de projets numériques,
- des projets de recherche,
- des publications de toute sorte,
- le développement d'un projet.

Critères d'éligibilité :

Éligibilité du porteur de projet : Les demandes peuvent être déposées par un particulier, une association, un établissement d'enseignement scolaire ou supérieur, une municipalité, une entreprise, etc.

NB : Plusieurs demandes peuvent être déposées par un même porteur de projet.

Période de réalisation du projet : 2020

Durée du projet : pas de durée fixée



Publics bénéficiaires : jeunes entre 3 et 30 ans.

Financements et/ou ingénierie :

Financements : subvention globale de 1234€

Modalités et démarches :

La demande de subvention est possible dès maintenant. Elle doit être déposée avant le début du projet.

Un descriptif du projet et un commentaire justificatif doivent être joints. La subvention est attribuée par les différents bureaux au sein de l'OFAJ, suivant leurs domaines de compétence.

Un décompte d'utilisation devra être communiqué à l'OFAJ (à partir du formulaire prévu à cet effet) – au plus tard 4 semaines après la fin du projet.

Il devra comprendre les documents suivants :

- un dossier qui témoigne du bon déroulé du projet (rapport, vidéos, photos, etc.),
- la liste des justificatifs des dépenses qui ont été faites dans le cadre du projet.
- Les dépenses pourront comprendre des dépenses de personnel, qui pourront également figurer comme seules dépenses sur la liste de justificatifs.

Informations complémentaires :

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Auréliе GAUDIN
agaudin@laligue.org